

Décision n° 2015-43 portant délégation de signature

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment l'article R. 3414-18 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 13 octobre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 39/2013 du 15 octobre 2013 portant nomination d'un chef de service du siège ;

Vu la décision n° 2015-28 du 24 mai 2015 portant organisation du siège et attributions des directions et services,

Décide :

Art. 1^{er} - Délégation est donnée à M. Philippe Raabon, chef du service Exécution financière, à l'effet de signer au nom de la directrice générale tous actes, décisions, et pièces de correspondance relevant de ses fonctions, à l'exclusion :

- de tout engagement de dépense et des bordereaux relatifs aux mandats de paie, à des transactions, ou à des commandes ;
- des textes normatifs internes à l'établissement.

Art. 2 - La présente décision annule et remplace la décision n° 72-2014 du 17 octobre 2014 portant délégation de signature.

Art. 3 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET